



## CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF DU 29 NOVEMBRE 2005

### PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENT: M. NIKOLAUS VAN DER PAS, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DG ÉDUCATION ET CULTURE

Participants:

#### Introduction

**Le président** ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants, particulièrement aux nouveaux membres et observateurs: Mme All Kuelli (Estonie), Mme Agnès Leclerc (France), M. Stefan Schneider (Allemagne) et le nouvel observateur de Turquie, le Pr. Ozdemir, ainsi que Mme Aviana Bulgarelli du Cedefop.

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

**Le président** propose d'inclure au point «questions diverses»:

- Une lettre envoyée aux membres par l'Union syndicale
- Les observations de la Cour des comptes européennes sur les comptes annuels 2004 de l'ETF

**Mme Ord** propose que le point 8 concernant le règlement du Conseil soit considéré comme un rapport oral sous le point 4.

Le conseil de direction adopte l'ordre du jour.

#### 2. Suivi de la réunion précédente et rapport sur les actions et les procédures écrites

##### i: Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion précédente, tenue le 14 juin 2005, est adopté.

##### ii: Rapport oral sur les actions ouvertes et les procédures écrites

**Peter Greenwood (ETF)** rapporte que:

- L'ordre du jour du conseil de direction (CD) a été restructuré afin de regrouper les points en points pour adoption, pour discussion et pour information et d'incorporer un certain nombre d'autres changements destinés à rendre l'ordre du jour et les documents plus faciles à utiliser.
- La Commission a accepté de s'adresser au CD à propos de Tempus au point 4 de l'ordre du jour
- L'ETF a révisé le rapport sur les demandes de la CE, comme proposé par le CD
- Le règlement intérieur du CD sera abordé dans le cadre du point 5
- L'ETF a organisé une réunion sur la coopération en matière d'aide. Le CD recevra des informations à ce sujet dans le cadre du point 4
- Le rapport d'évaluation externe 2002 a été distribué aux membres en juillet 2005
- L'ETF a revu son attitude concernant les langues du collège consultatif (CC). Cela sera discuté au point 5
- Pour ce qui est des procédures écrites tenues depuis juin 2004, le CD a approuvé les comptes 2004 et une modification du budget 2005 de l'ETF.

### 3. Avant-propos du président de la réunion

La stratégie de Lisbonne de l'Union européenne représente un énorme défi pour la Communauté. L'enseignement et la formation constituent un domaine clé pour la réalisation de l'ambition de devenir la région la plus compétitive du monde d'ici 2010. Le deuxième projet de rapport, en préparation pour la réunion du Conseil du printemps 2006, montre que des progrès ont été accomplis et que les pays sont plus conscients de l'importance de l'enseignement et de la formation dans leurs stratégies nationales pour la réalisation des objectifs de Lisbonne. Toutefois, il reste énormément à faire. L'absence de perspectives financières 2007-2013 compliquera davantage la situation et rendra difficile le début des programmes d'éducation et de formation le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'UE travaille également beaucoup au développement de ses politiques extérieures. Les pays voisins ont besoin de soutien en matière d'enseignement et de formation, ce qui implique aussi un rôle accru de centre d'expertise pour l'ETF.

### 4. Rapports oraux

#### i: Tendances et développements à l'ETF et dans ses activités durant le second semestre 2005

La directrice de l'ETF ouvre son rapport en accueillant chaleureusement M<sup>me</sup> Bulgarelli, la nouvelle directrice du Cedefop. M<sup>me</sup> Dunbar souligne l'importance que l'ETF accorde à sa coopération avec le Cedefop.

#### 1 Évolutions clés à l'ETF

La directrice informe le conseil de direction du suivi des deux réserves dans le rapport d'activité annuel 2004:

- En ce qui concerne l'amélioration de la capacité de gestion financière, l'ETF a lancé un audit de ses contrats-cadres pour garantir une gestion financière correcte et un bon rapport qualité-prix. L'ETF a également lancé un exercice de mise en conformité des marchés pour les observatoires nationaux avec le règlement financier. Des contrats ont également été signés, tandis que d'autres sont en cours d'élaboration. Enfin, l'ETF travaille à la documentation de toutes les procédures financières, qui sera terminée en temps opportun.
- Concernant les questions de développement du personnel, l'ETF a lancé une initiative d'inventaire des compétences pour son personnel, qui doit être terminée pour toute l'organisation au début de 2006. Un programme de formation sur le recrutement est en cours.

La directrice informe également le conseil de direction des progrès en matière de conformité aux normes de contrôle interne (NCI). En octobre, le service d'audit interne de la Commission a transmis un projet de rapport à l'ETF. Le rapport final et la proposition de plan d'action de l'ETF seront présentés au conseil de direction lors de sa prochaine réunion. En outre, l'ETF mène une autoévaluation interne de sa conformité aux NCI. L'ETF a nommé M. Delli Paoli auditeur interne; il devrait entrer en fonctions en janvier 2006.

Enfin, la directrice informe le conseil de direction du soutien apporté par l'ETF aux autres institutions de l'UE. L'ETF a réalisé un certain nombre de présentations et de réunions. En particulier, une présentation a été réalisée en juillet dernier pour la commission des affaires étrangères du Parlement européen sur l'enseignement et la formation professionnels dans le processus de Barcelone. L'agence a également réalisé une présentation lors de la réunion du Parlement européen pour l'enseignement et la culture et une autre devant le comité de l'éducation des représentants permanents. L'ETF a également participé, le mois dernier, à la conférence de la présidence britannique sur le

cadre européen des certifications professionnelles. Enfin, M<sup>me</sup> Dunbar informe le conseil de direction du soutien important de l'ETF à la programmation de la Commission dans les pays voisins et les pays d'Asie centrale. L'ETF a fourni un produit crucial: des analyses par pays sur la situation du développement des ressources humaines. Ces analyses ont été accueillies de manière très positive par la DG Relex et démontrent un mouvement vers le niveau plus élevé d'aide politique que l'ETF peut apporter à la DG Relex à l'avenir.

## 2 Présentation d'exemples d'activités de l'ETF

La directrice présente par ailleurs trois projets pour montrer le type de travail effectué par l'ETF dans ses régions partenaires.

1. Développement des compétences pour la réduction de la pauvreté. Ce projet explore des approches politiques en vue de lier le développement des compétences à la réduction de la pauvreté en Asie centrale.
2. Cadres nationaux des certifications professionnelles dans les Balkans occidentaux. Ce projet évalue la capacité des cadres des certifications professionnelles à agir comme leviers de réformes, ainsi que le degré de préparation des pays des Balkans occidentaux pour la participation au cadre européen des certifications professionnelles.
3. Étude sur le fonctionnement des marchés du travail dans les pays Meda. Ce projet explore des méthodologies d'évaluation des marchés du travail dans des pays ayant un secteur informel important.

M<sup>me</sup> Ord exprime son appréciation des présentations et souligne que la répartition des exemples montre que l'ETF adapte déjà ses activités thématiques au contexte plus large de la réforme dans les régions conformément à la proposition de révision du règlement du Conseil qui sera débattue ultérieurement. Elle souligne aussi l'importance du maintien d'une certaine flexibilité dans le champ d'action géographique de l'ETF, afin que l'agence puisse continuer à travailler en Asie centrale.

### ii: Progrès concernant les politiques et programmes de la Commission ayant un impact sur l'ETF

M. Lipman commence par rappeler au CD l'effort de simplification des interventions de l'UE en matière de relations extérieures qui sous-tend la proposition de nouveaux instruments émise par la Commission. Cette proposition réduirait le nombre d'instruments, qui est actuellement de quarante, à six.

Le travail de l'ETF se concentrerait sur l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) et l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). La Commission a proposé quelque 15 milliards d'euros pour chacun de ces deux instruments pour la période 2007-2013. Toutefois, bien que les deux instruments aient été bien accueillis par le Parlement européen, leur adoption finale dépend de la définition des perspectives financières de l'UE.

La politique européenne de voisinage (PEV) représente une priorité élevée pour l'UE; l'enseignement et la formation seront un investissement clé pour la réalisation de ses objectifs. L'importance de l'enseignement et de la formation est attestée par l'inclusion d'un nouveau programme de bourses, un programme Tempus révisé qui doit être lancé en 2006 et la plus grande importance accordée au renforcement de capacités pour les pays partenaires.

M. Lipman annonce que sept plans d'actions de la PEV ont déjà été adoptés et que des négociations sont à un stade avancé avec les pays restants.

**M. Meganck** fait ensuite rapport sur les progrès dans la préparation de l'IAP, qui deviendra le principal instrument de soutien aux pays candidats et pays candidats potentiels. L'IAP remplacera Phare, Ispa, Sapard et Cards. C'est un instrument politique très flexible qui est adapté aux besoins des pays partenaires et a été bien reçu par le Parlement européen. L'IAP combinera des approches de planification stratégique avec une planification plus détaillée au niveau des projets.

Un soutien de l'ETF sera demandé pour la phase de planification stratégique. L'apport de l'ETF en termes de plans et analyses nationaux est attendu au début de 2006. La phase de planification stratégique peut être terminée avant l'été ou, au plus tard, en automne.

**M. Coyne** informe ensuite le CD des évolutions en rapport avec les initiatives de la DG EAC pertinentes pour les activités de l'ETF.

En ce qui concerne le programme intégré, il annonce au conseil de direction que la proposition de la Commission a été saluée par le Parlement européen, qui a soutenu le principe d'augmenter le budget des actions au niveau communautaire en matière d'enseignement et de formation et a salué la volonté de simplifier les procédures. Le Conseil a également adopté le programme en principe mais devra être de nouveau consulté sur les détails lorsque l'enveloppe financière sera définie. Si les processus de consultation se passent bien, le programme pourrait être adopté en septembre ou octobre 2006.

La Commission a accepté de lancer un successeur au programme Tempus. Le nouveau programme a été construit sur l'esprit du programme actuel mais répondra davantage aux priorités des pays partenaires. Le nouveau programme peut être adopté directement par une procédure de comitologie. Son adoption devrait être effective car une nouvelle décision du Conseil ne sera pas requise.

M. Coyne communique des informations au conseil de direction au sujet de la consultation sur le cadre européen des certifications professionnelles qui était ouverte jusqu'à la fin de l'année 2005. Les commentaires reçus par ce biais seront évalués lors d'une réunion en Hongrie en février prochain, qui sera suivie d'un projet de rapport au Parlement européen. Le cadre européen deviendra une structure de référence, présentant aussi un intérêt pour les pays voisins.

La Communauté note également des progrès dans le développement d'un système de crédit européen pour l'enseignement et la formation professionnels. Cette tâche est extrêmement compliquée. Une consultation est prévue pour le milieu de 2006 afin d'identifier un certain nombre d'initiatives et un rapport devrait être soumis à une réunion au niveau ministériel à la fin de l'année 2006, sous la présidence finlandaise.

### **iii Révision future du règlement du Conseil portant création de l'ETF**

**M. Coyne** ouvre sa déclaration en déclarant qu'il n'y a pas encore de position formelle de la Commission sur la révision du règlement du Conseil relatif à l'ETF. Il avance que des modifications du règlement sont nécessaires à cause des nouveaux instruments qui ont été présentés au conseil de direction. Premièrement, les instruments mentionnés dans le règlement actuel de l'ETF (Cards, Meda, Phare, Tacis) n'existeront plus à partir de 2007. Deuxièmement, comme les nouveaux instruments sont basés sur des plans d'action au niveau des politiques plutôt que sur des interventions au niveau des projets, des changements dans le type de services fournis par l'ETF pourraient être nécessaires.

Il souligne que la Commission considère l'ETF comme un centre d'excellence important. En effet, la Commission a l'intention de soutenir l'ETF dans l'approfondissement de son domaine d'action principal, à savoir l'apport d'expertise. Trois considérations principales justifieraient la révision du mandat:

- L'enseignement et la formation professionnels ne peuvent plus être séparés de l'enseignement général; avoir un mandat limité à l'enseignement et à la formation professionnels n'a donc pas de sens. Le domaine de travail de l'ETF devrait être défini en termes de développement des ressources humaines (DRH) et inclure notamment des activités liées au marché du travail. Il ne sera pas demandé à l'ETF de centrer son travail sur l'enseignement primaire ou supérieur. Elle devrait toutefois lier la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels aux autres niveaux d'éducation et de formation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. En réalité, l'ETF envisage déjà son expertise de ce point de vue et le règlement révisé serait simplement plus proche de la réalité du travail de l'ETF.
- En ce qui concerne le champ d'application géographique, la principale question est de savoir si l'ETF doit soutenir les pays de l'IAP et de l'IEVP. Ceci conduirait à un champ d'application légèrement différent de l'actuel. En principe, la Commission est favorable à une certaine flexibilité du champ d'application.
- En ce qui concerne les objectifs et fonctions de l'ETF, la définition actuelle des objectifs est plutôt longue. Par ailleurs, le collège consultatif ne devrait pas être un organe statutaire mais rester un réseau.

En termes de calendrier, il serait désirable que le Conseil adopte le nouveau règlement avant la fin de 2006, après un avis du Parlement européen. La proposition de la Commission serait attendue au début de 2006. Les membres du CD seraient informés des propositions de la Commission afin qu'ils puissent assurer la liaison avec les parties intéressées dans leurs pays.

Le calendrier de base semble réalisable. Toutefois, même s'il y avait un certain retard dans le processus, M. Coyne assure au conseil de direction que l'ETF pourrait toujours être financée au moyen du budget communautaire 2007.

**M<sup>me</sup> Ord** remercie M. Coyne et reconnaît le soutien continu apporté par la Commission à l'ETF. En tant que représentante de la présidence, elle rapporte que les membres du CD ont accepté d'inclure le DRH, le marché du travail et l'apprentissage tout au long de la vie dans le nouveau règlement. Les membres du CD acceptent aussi que l'ETF se concentre sur l'IAP et l'IEVP, mais une certaine flexibilité est nécessaire pour que l'ETF puisse continuer à soutenir au moins l'Asie centrale, et peut-être d'autres régions. Enfin, les membres du CD seraient favorables au collège consultatif sous forme de réseau consultatif, mais celui-ci ne remplit pas correctement sa fonction statutaire consistant à rendre un avis sur le programme de travail.

**M. Perugini** approuve le résumé fait par M<sup>me</sup> Ord de la position des membres du CD et demande ensuite à la Commission de définir plus clairement le principe de flexibilité. L'ETF pourra-t-elle travailler en dehors de l'IAP et de l'IEVP?

**M. Wisniewski** déclare que la révision du mandat représente une opportunité non seulement d'adapter le règlement à la réalité actuelle, mais aussi d'envisager de nouveaux défis. Il demande si l'utilisation émergente de plans d'action par pays pourrait fournir à l'ETF une plateforme pour évoluer d'une situation où elle réagit simplement aux demandes de la Commission à un état où elle serait davantage un soutien direct pour les pays partenaires. Il est d'accord pour dire que le collège consultatif actuel ne fonctionne pas de manière adéquate. Cependant, l'ETF devrait chercher des mécanismes pour rendre les pays partenaires plus actifs dans son travail. Il admet ne pas avoir de solutions immédiates à proposer. Il suggère que le concept de capital social pourrait mieux convenir pour définir les compétences thématiques de l'ETF. L'inclusion sociale devrait aussi être envisagée dans le travail de l'ETF sur le marché du travail.

**Mme Serban** approuve l'idée que la base juridique de l'ETF doive être mise en conformité avec la réalité du travail de l'ETF. Elle apprécie le terme d'inclusion sociale car il est fondé sur le principe de partenariat. Elle propose que les pays partenaires soient encouragés à créer un groupe de réflexion ou réseau intégré pour coopérer avec l'ETF. C'est la démarche qui a été

adoptée en Roumanie. Ceci pourrait aussi inclure la nomination d'un(e) «M./Mme Lisbonne» dans chaque pays. Elle demande comment l'inventaire des compétences actuel au sein de l'ETF s'inscrira dans le cadre du mandat étendu.

**M. Coyne** répond que l'ETF se concentrera sur l'élargissement et les pays voisins. Une certaine flexibilité sera envisagée pour permettre à l'ETF de travailler en Asie centrale et peut-être dans d'autres pays. Il apprécie les termes proposés par le CD pour le mandat thématique de l'ETF. Le point important est que l'ETF doit pouvoir soutenir les pays dans le domaine large de l'acquisition des compétences et de l'emploi. Il apprécie l'idée de nommer un(e) M./Mme Lisbonne.

Il déclare qu'il ne sera pas demandé à l'ETF de fournir une assistance technique au successeur du programme Tempus. La Commission commencera bientôt à discuter avec l'ETF de la façon de transférer l'assistance technique à l'agence exécutive à Bruxelles.

**M<sup>me</sup> Ord** apprécie les éclaircissements concernant Tempus.

**M. Vantuch** demande pourquoi la Commission a pris cette décision.

**M. Coyne** répond que l'assistance technique ne s'inscrit pas dans le mandat de centre d'expertise de l'ETF. La décision originale de confier l'assistance technique de Tempus à l'ETF était politique plutôt que technique. Enfin, cette décision libérera, au sein de l'ETF, des ressources qui pourraient être transférées pour soutenir l'activité principale de l'ETF, l'apport d'expertise.

**M. Schneider** demande de quelle agence exécutive il est question et si c'est la même qui mettra en œuvre le programme d'apprentissage tout au long de la vie.

**M. Coyne** répond qu'il n'existe qu'une agence exécutive pour le domaine de l'enseignement, celle qui est chargée de la mise en œuvre du programme intégré. Tempus disposait de mécanismes similaires à ceux du programme intégré, donc cela s'inscrira bien dans le cadre des activités de l'agence exécutive.

**M. Perugini** demande des éclaircissements concernant l'impact de cette décision sur le budget de l'ETF.

**M. Coyne** rappelle au CD que le programme Tempus actuel durera jusqu'en 2006. Le dernier appel de candidatures est prévu à la fin de 2006. Le traitement de cet appel, qui durera au moins jusqu'à l'été 2007, serait réalisé par l'ETF. Le transfert n'aurait lieu qu'après l'achèvement de ce processus, sans doute en 2008. Il est trop tôt pour discuter de chiffres précis. Il relèvera ensuite de la responsabilité du directeur de l'ETF de décider du déploiement des ressources.

#### **iv      Coopération avec les États membres, y compris rapport sur le séminaire du 28 novembre**

**M. Migliorisi** fait rapport sur les tendances, problèmes et activités suggérées qui ressortent du séminaire de la veille. Après avoir brièvement résumé les informations se dégageant de l'exercice d'inventaire réalisé par l'ETF, il présente quatre domaines de travail principaux auxquels l'ETF pourrait se consacrer:

- Inventaire des activités des donateurs relatives à l'enseignement et à la formation professionnels dans les pays partenaires de l'ETF
- Renforcement des capacités pour les pays partenaires en matière de coordination des donateurs
- Soutien politique pour les donateurs
- Actions de coordination nationales

**M<sup>me</sup> Serban** remercie l'ETF pour l'intéressant séminaire. Elle recommande la prudence à propos des données utilisées lors du séminaire car il existe plusieurs façons de définir les concepts. Il est important de se concentrer sur les priorités des pays partenaires plutôt que sur les données.

**M<sup>me</sup> Ord** déclare que le séminaire a été un excellent exercice d'apprentissage pour le CD. Elle demande ensuite comment l'ETF a l'intention de tirer parti des suggestions issues du séminaire.

**La directrice de l'ETF** répond qu'il est trop tôt pour donner une réponse détaillée. Le séminaire a été utile pour affirmer le rôle de l'ETF dans le soutien à la coordination de l'aide. L'ETF analysera les recommandations et formulera un plan d'action.

**M. Perugini** exprime son appréciation positive de ce séminaire bien préparé qui a apporté beaucoup d'informations précieuses. Ce séminaire a renforcé la conscience de l'expertise de l'ETF et du rôle à valeur ajoutée qu'il peut jouer en matière de coordination de l'aide. Ce rôle devrait graduellement augmenter et on attend de l'ETF qu'elle alloue plus de ressources à cette fonction. Il affirme que la formation est un composant central des projets financés par le ministère italien des affaires étrangères. L'ETF pourrait aider à concevoir des projets d'aide car il dispose de savoir-faire en matière de soutien politique et de conception de projets. L'ETF devrait aussi se concentrer davantage sur l'analyse politique et l'analyse d'impact.

**Le président** conclut en demandant à l'ETF de faire rapport à la prochaine réunion du CD.

## **5 Règlement intérieur**

### **i Révision du règlement intérieur du conseil de direction**

**M. Greenwood** se réfère à l'article 5 du règlement du Conseil et rappelle au CD que le règlement actuel date de 1999 et n'a pas pris en compte les modifications qui ont eu lieu depuis ce moment dans le règlement financier et le règlement du Conseil relatifs à l'ETF. Un projet de nouveau règlement a été présenté en juin après une consultation écrite des membres du CD. L'ETF y a intégré les suggestions spécifiques des membres. D'autres questions ont été soulevées concernant la composition du conseil de direction et pourraient être prises en considération dans la révision du règlement du Conseil.

**M<sup>me</sup> Ord** déclare que le CD est heureux d'approuver la proposition de l'ETF. **Le président** déclare le nouveau règlement adopté.

### **ii Révision du règlement intérieur du collège consultatif**

**M. Greenwood** se réfère à l'article 6 du règlement du Conseil selon lequel le CD doit adopter le règlement intérieur du collège consultatif. Il se réfère aux recommandations de la dernière évaluation externe et à l'accord de mars 2004 avec le CD sur le rôle révisé du collège consultatif. Après avoir présenté un projet au CD en juin 2005, l'ETF a mené une consultation auprès des membres du collège. Cette consultation a été positive et l'ETF a pris en compte les recommandations en découlant, notamment la suggestion faite par le CD d'harmoniser le régime linguistique du collège avec celui du conseil de direction.

**M<sup>me</sup> Ord** annonce que le CD est heureux d'approuver la proposition de l'ETF. **Le président** déclare le nouveau règlement adopté.

À ce moment, le président propose d'aborder le point 10 relatif aux membres du collège consultatif.

## 10 Membres du collège consultatif: dernières informations concernant les nominations

**M. Greenwood** rappelle au conseil de direction sa responsabilité, au titre de l'article 6 du règlement du Conseil, d'approuver les nouvelles nominations de membres du collège consultatif. Depuis la dernière réunion du conseil de direction, 13 nouvelles nominations ont été reçues. Le conseil de direction approuve ces nominations.

## 6 Programme de travail et budget

### i Programme de travail 2006 de l'ETF

**M<sup>me</sup> Stefani** présente les grandes lignes du projet de programme de travail 2006. Elle souligne avant tout les nouveaux éléments de ce programme. Le premier pilier du programme de travail décrit le soutien de l'ETF à la Commission, qui est une priorité pour l'agence. Dans ce domaine, 2006 sera une année de transition entre les instruments actuels et les nouveaux instruments. L'ETF fera tout son possible pour soutenir la Commission dans cette transition. Dans le cadre du deuxième pilier, l'ETF présente ses activités d'information et de renforcement de capacités, pour lesquelles les observatoires nationaux resteront des partenaires importants. **M<sup>me</sup> Stefani** explique au conseil de direction que l'ETF propose des changements dans ses projets d'action-recherche dans le cadre du troisième pilier. Ceux-ci sont désormais des projets d'entreprise plus conséquents sur des thèmes clés et ne sont plus fractionnés en actions régionales plus petites. **M<sup>me</sup> Stefani** informe également le conseil de direction que l'ETF continuera à faire des progrès afin d'améliorer la conformité et la gouvernance, comme indiqué dans le projet de programme de travail.

À la fin de sa présentation, elle invite les membres du CD à exprimer leur intérêt pour s'impliquer dans les activités 2006 de l'ETF en remplissant le questionnaire.

### ii Budget 2006 de l'ETF

**M. Ramsayer** rappelle au conseil de direction qu'en mars 2005, il a adopté l'avant-projet de budget 2006, qui s'élève à 19 450 000 euros. Le projet de budget actuellement en discussion respecte le montant total, la ventilation et le tableau des effectifs adoptés par le conseil de direction en mars. Il fait référence, en particulier, aux 450 000 euros supplémentaires qui ont été ajoutés au budget de l'ETF par la Commission pour couvrir les frais du soutien supplémentaire nécessaire pour l'assistance technique Tempus. Il attire en outre l'attention du conseil sur l'effort continu, au sein de l'ETF, pour assurer la conformité aux normes de contrôle interne, ce qui est démontré par le recrutement de l'auditeur interne et l'augmentation des investissements à des fins d'évaluation et d'audit, qui représenteront environ 10 % des frais de fonctionnement.

Enfin, **M. Ramsayer** informe le conseil de direction que l'adoption finale du budget 2006 par l'autorité budgétaire est attendue à la mi-décembre.

**M<sup>me</sup> Ord**, en tant que représentante de la présidence, exprime sa satisfaction quant au format du programme de travail, particulièrement les tableaux de résumé. Elle soutient les efforts en vue d'impliquer les membres du CD dans les activités de l'ETF. Elle suggère d'envisager d'organiser les réunions du CD dans les pays partenaires afin que les membres puissent se rendre compte des réalisations de l'ETF sur le terrain. Elle encourage l'ETF à définir des indicateurs pour mesurer l'impact de ses projets plutôt que l'avancement des activités. Elle déclare que le budget est acceptable mais demande davantage d'informations sur les coûts des missions.

Si le gain d'efficacité découlant de la distribution électronique des documents est apprécié, il est demandé à l'ETF de mettre en place des mécanismes permettant de vérifier que tous les membres ont reçu les documents.



**M<sup>me</sup> Leclerc** soutient la recommandation de Mme Ord concernant la réception des documents du CD, particulièrement lorsque celui-ci compte de nouveaux membres. Elle suggère qu'il y ait une réunion spécifique pour discuter des modifications du mandat de l'ETF et que le collège consultatif aide à définir l'avenir de l'ETF.

**M. Perugini** demande aussi la répartition des coûts des missions, ainsi que des informations supplémentaires sur l'établissement du budget de la séance plénière 2006 du collège consultatif, qui représente un doublement des coûts prévus en 2005.

**M. Lipman** demande également à l'ETF d'harmoniser sa terminologie avec celle employée par la Commission et d'être clair à propos de la répartition géographique du budget, particulièrement en ce qui concerne des régions comme l'Asie centrale, qui ne sont pas considérées comme une priorité par la Commission.

**M<sup>me</sup> Serban** demande à l'ETF d'inclure un certain nombre de modifications techniques dans ses activités dans les pays au stade de l'adhésion et de la préadhésion. Elle accepte de fournir des observations écrites. Elle demande par ailleurs à l'ETF de fournir une proposition de projet pour son futur travail en matière de coopération des donateurs.

**La directrice de l'ETF** déclare que l'ETF apportera les informations supplémentaires demandées par les membres du conseil de direction et prendra en compte les commentaires spécifiques au programme de travail. Elle accepte de fournir une proposition de projet en matière de coopération des donateurs.

**M. Perugini** demande qu'on lui fournisse une ventilation des coûts concernant les missions et une explication sur les coûts du collège consultatif avant d'approuver le budget.

**M. Ramsayer** promet de fournir une ventilation des coûts des missions avant la fin de la réunion. Il informe aussi le conseil de direction que l'augmentation du budget du collège consultatif est due au coût élevé de la séance plénière, qui nécessite la location d'installations et le paiement des frais de voyage aérien pour les membres jusqu'à Turin. En 2005, le collège s'était rassemblé sous forme de réunions régionales plus petites.

**M. Perugini** accepte l'explication concernant le collège. Il accepte d'adopter le budget si les coûts des missions sont présentés immédiatement.

**Le président** déclare approuvés le programme de travail et le budget.

### iii Justification de l'estimation des recettes et dépenses 2007 de l'ETF

**La directrice de l'ETF** présente les hypothèses selon lesquelles l'estimation des recettes et dépenses a été préparée en l'absence de perspectives financières définies. L'ETF propose une estimation basée sur la continuité du niveau des subventions de la Commission et de son tableau des effectifs. L'ETF propose une subvention totale de 19,7 millions d'euros et 105 postes pour 2007. L'estimation prévoit un léger élargissement de la portée thématique de l'ETF, ce qui a été discuté plus tôt au cours de la réunion. Elle suppose aussi que l'on se consacre principalement, géographiquement parlant, aux pays éligibles pour un soutien au titre des instruments de voisinage et d'adhésion, à l'exclusion de la Bulgarie et de la Roumanie qui pourraient à ce moment avoir adhéré à l'UE.

**M<sup>me</sup> Ord**, au nom du CD, approuve les hypothèses exposées par la directrice. Elle convient que le CD peut adopter l'estimation par une procédure écrite avant la date limite du 31 mars 2006.

Le président marque son accord avec les remarques formulées par le conseil de direction et confirme qu'une procédure écrite d'adoption de l'avant-projet de budget pour 2007 sera lancée en temps utile.

## 7 Premier rapport d'avancement de l'évaluation externe de l'ETF

**M. Felton et M. Barnett** remercient le CD pour l'opportunité qui leur est offerte de s'adresser à l'assemblée, et remercient la Commission, les membres du CD et l'ETF pour leur soutien jusqu'à ce jour. La présentation décrit les conclusions émergentes de l'évaluation en ce qui concerne les résultats en termes d'efficacité et d'impact du travail de l'ETF pour la période 2002-2005. Il s'agira d'une évaluation prospective accompagnée de recommandations sur les futures perspectives pour l'ETF. La plus grande partie des données seront fournies par le biais des missions de terrain qui ont eu lieu en Croatie, en Jordanie, au Tadjikistan et en Ukraine.

**M<sup>me</sup> Ord** remercie les évaluateurs. Au nom du conseil de direction, elle encourage les évaluateurs à avancer, dans leur rapport final, des suggestions plus claires et plus précises sur la manière d'améliorer le travail de l'agence. En particulier, elle souhaiterait des recommandations sur le collège consultatif. Elle déclare que les membres du CD acceptent les commentaires sur leur travail, mais demande aux évaluateurs de faire des propositions sur la manière dont le conseil de direction peut mieux contribuer à l'ETF. Elle note que, comme l'ETF est une agence de l'UE, les États membres devraient aussi jouer un rôle dans son travail.

**M. Wisniewski** remercie pour le rapport et demande s'il existe une contradiction entre le rôle stratégique que le CD est appelé à jouer et le rôle, davantage d'expert, mentionné au point 6. i. Il salue en outre les suggestions sur le rôle que la Commission, les États membres et les pays partenaires doivent jouer au sein de l'ETF. La contribution attendue de la part du collège consultatif (CC) doit s'y ajouter.

**M. Coyne** répond en affirmant que la Commission n'est pas surprise par le portrait globalement positif de l'ETF présenté dans l'évaluation. La Commission était déjà arrivée à la conclusion que l'ETF représente une ressource précieuse pour la Communauté. Il note que le rapport initial avance que davantage de ressources communautaires doivent être investies dans le DRH dans les pays partenaires et que l'aide devrait être mieux coordonnée. Toutefois, il suggère que ces objectifs ne peuvent être réalisés par l'ETF seule, mais nécessitent un effort concerté au niveau communautaire. En ce qui concerne le rôle du CD et la question plus large de la révision du règlement, M. Coyne souligne que le CD est un partenaire clé dans le débat sur le nouveau mandat. Jusqu'à présent, les débats au cours de la réunion ont montré que la Commission et les États membres ont un avis assez similaire sur les futures responsabilités thématiques et géographiques de l'ETF et une volonté commune de faire le meilleur usage possible de l'expertise précieuse de l'ETF.

La **directrice de l'ETF** remercie les évaluateurs pour leur rapport utile. Elle déclare que l'ETF attend des recommandations utiles à prendre en compte et à rendre opérationnelles. Elle salue aussi le consensus qui se dégage sur la future orientation de l'ETF.

## 8 Révision future du règlement du Conseil portant création de l'ETF

Ce point a été abordé au point 2 iii.

## 9 Innovation et apprentissage

### i Des compétences pour le progrès: projet d'ordre du jour du CC 2006

**M. McBride et M. Sorensen** informent le conseil de direction des thèmes et de l'organisation de la réunion plénière du collège consultatif qui aura lieu à Turin du 7 au 9 juin 2006. Cette réunion sera une opportunité de partager les résultats des activités de recherche de l'ETF réalisées entre 2004 et 2006 avec les parties intéressées des pays partenaires, l'UE et les organisations de donateurs, en vue de poursuivre le processus de réforme du DRH dans le cadre des nouveaux instruments de relations externes à partir de 2007.

## ii Développement des compétences pour la réduction de la pauvreté: Recueil annuel 2006

**M. Grootings** débute sa présentation en informant les membres du CD que la question de la réduction de la pauvreté a été choisie pour le recueil annuel 2006 parce que dix pays partenaires de l'ETF ont un document de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP), le cadre général pour recevoir de l'aide. Les recherches de l'ETF dans ce domaine visent à identifier le rôle adéquat du DRH dans le cadre du PRSP dans le contexte spécifique des pays partenaires de l'ETF. Les pays partenaires de l'ETF ne partagent pas les caractéristiques communes des pays en développement car:

- ce sont des pays appauvris plutôt que pauvres à long terme
- la plupart d'entre eux, si pas tous, ont un taux d'alphabétisation élevé
- ils ont besoin d'une réforme de l'enseignement et de la formation professionnels

Le recueil annuel fournira également des documents à discuter pour la réunion du collège consultatif en 2006.

### Questions diverses

#### i Lettre d'Union syndicale

**Le président** déclare que les stratégies institutionnelles en matière de ressources humaines nécessitent de prendre des décisions difficiles et qu'il est impossible de satisfaire tous les intérêts. L'objectif doit être l'excellence de l'institution, tout en portant l'attention due aux questions sociales qui doivent être respectées. Selon les statuts de l'ETF, le directeur est responsable des questions de RH. Le comité du personnel de l'ETF est l'organe consultatif approprié pour le directeur en ce qui concerne les questions de RH au sein de l'agence. Le président exprime sa confiance dans le directeur et son soutien au travail de celui-ci.

**M<sup>me</sup> Ord** déclare que le CD est d'accord à l'unanimité pour ne pas faire de commentaires ni intervenir dans des affaires de personnel individuelles. Le CD considère le comité du personnel comme un organe représentatif fort et convenablement constitué. Le CD comprend que les questions de RH seront à l'agenda du CD en 2006 et espère que le comité du personnel contribuera au débat sur ce point de l'ordre du jour.

**Le directeur de l'ETF** confirme que l'ETF travaille avec les services de la Commission au nouveau statut du personnel pour toutes les agences, mais ce processus extrêmement complexe a pris du retard. Cependant, le directeur confirme que, comme prévu dans le règlement du Conseil, les modalités d'exécution du nouveau statut seront soumises au CD pour adoption. Cela aura probablement lieu au cours de la prochaine réunion.

#### ii Rapport de la Cour des comptes

**Le directeur de l'ETF** souligne que la Cour des comptes a confirmé la légalité et la régularité générales des comptes financiers et de procédures de l'ETF. La Cour a toutefois formulé une observation concernant la référence à Tempus dans les comptes. L'observation concerne la forme des comptes et non leur transparence. L'avis de la Cour a été envoyé au Parlement et déposé pour les membres du CD. Étant donné que les comptes 2005 de l'ETF seront préparés selon la comptabilité d'exercice, ce problème disparaîtra.

#### 11 Date de la prochaine réunion

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu le 6 juin 2006, la veille de la réunion plénière du collège consultatif.

**Le président** clôture la réunion en exprimant son appréciation pour l'organisation du CD et en particulier pour le travail préparatoire réalisé au cours de la réunion informelle la veille et le rôle joué par M<sup>me</sup> Ord en tant que porte-parole de la présidence.

Il remercie M<sup>me</sup> O'Higgins pour sa contribution au CD et fait référence à son travail au cours de la présidence irlandaise, au cours de laquelle la directrice a été nommée.

Il informe le conseil de direction que, en raison d'une réorganisation interne à la Commission, il prendra ses nouvelles fonctions de directeur général de l'emploi et de l'égalité des chances à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il regrette de devoir quitter son poste actuel. L'enseignement et la formation sont devenus, ces cinq dernières années, des questions politiques de plus en plus importantes, toutefois il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Il remercie le conseil de direction pour sa contribution et souhaite à ses membres beaucoup de succès dans leur travail à venir.

**M<sup>me</sup> Ord** répond au nom du conseil de direction. Elle reconnaît la contribution personnelle de M. Van der Pas visant à faire de l'enseignement et en particulier de la formation un domaine de politique clé pour l'UE. Il a montré un engagement fort et une grande énergie pour développer une approche européenne de l'enseignement et de la formation professionnels. Au fil des années, il a travaillé en étroite collaboration et avec succès avec les États membres, dans le cadre de réunions et de réseaux, comme en témoigne notamment sa grande contribution à l'ETF et à son CD. Elle lui souhaite beaucoup de succès dans sa nouvelle DG et espère qu'il restera un partenaire pour l'ETF.

#### **RELEVÉ DES DÉCISIONS**

1. Approbation du programme de travail 2006 de l'ETF
2. Approbation du projet de budget 2006 de l'ETF
3. Approbation du règlement intérieur révisé du CD
4. Approbation du règlement intérieur révisé du CC
5. Approbation des nouvelles nominations au CC
6. La prochaine réunion aura lieu le 6 juin 2006

#### **Relevé des points d'action**

1. ETF: soumission des modalités d'exécution des statuts du personnel pour adoption par le CD
2. ETF: soumission de son estimation des recettes et dépenses 2007 pour adoption par procédure écrite avant le 31 mars 2006
3. ETF: introduction d'un système visant à garantir la réception des communications électroniques par les membres du CD
4. ETF: information des membres du CD à propos de son suivi du séminaire sur la coopération en matière d'aide
5. Commission: information des membres du CD sur ses propositions de règlement du Conseil relatif à l'ETF